

Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Mars 2010 – N°23

Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com



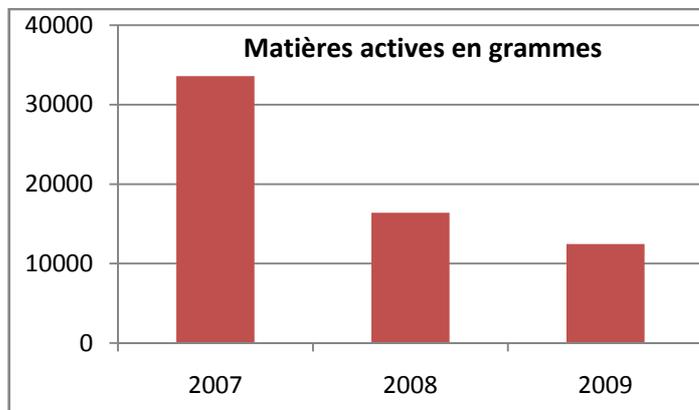
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

L'entretien des espaces communaux Trois ans après le diagnostic !

En 2005, le SBV répondait à un appel de projet nommé « Défi ». Après un large consensus et une analyse de terrain, il était décidé de mener un défi sur le sous bassin de la Bièvre (voir l'Infeau n°12 de mai 2006). Celui-ci s'est traduit par la création de plateformes de lavage et de remplissage agricole [avec l'accompagnement technique des services de la chambre d'agriculture de Côte d'Or] mais également sur des actions à destination des communes.

C'est dans ce contexte, que les premiers diagnostics et les premiers Plans de Désherbage Communaux ont été réalisés sur les communes du bassin de la Bièvre entre 2006 et 2007.

Le premier résultat (brut), que nous pouvons tirer au bout de trois campagnes de traitement (2007-2008-2009), est des plus encourageant. En effet, sur les communes qui ont bien voulu répondre chaque année à notre questionnaire, la quantité de pesticides (matières actives) sur les espaces communaux a tendance à très nettement régresser. Les pratiques différentes et de nouveaux réflexes n'engendrent pas des problèmes insurmontables. Pour plusieurs communes, la diminution est supérieure à 50% (Aiserey, Brazey en Plaine, Bretenière, Saint Usage) ...



A la lumière de l'expérience des communes de la Bièvre, le premier point sur lequel il est absolument impératif de travailler est l'information à transmettre auprès du triptyque « élus, techniciens communaux et habitants ». Sans un partage commun de la

connaissance sur les risques d'utilisation pour la santé et sur l'environnement des pesticides, il est illusoire de mettre en place une politique de réduction efficace de ceux-ci sur les espaces communaux.

Le deuxième point sur lequel les communes insistent relève du bon sens : chaque territoire a ses spécificités, ses contraintes, ses atouts ... aussi une solution toute faite et universelle (comme celle du tout « pesticides ») est vouée à l'échec. Si une commune peut mettre en place du désherbage thermique, sa voisine privilégiera le paillage ou bien encore l'engazonnement.

Le troisième axe de réflexion des communes est de se poser la simple question « pourquoi traiter sur cette parcelle ? ». Dès lors qu'elle est posée sur une portion du territoire communal, la réponse est le plus souvent de limiter très nettement l'utilisation des pesticides voir de les stopper car les enjeux sont manifestement faibles ou inexistantes.

Enfin et peut être pas le moins important, le quatrième point est de se donner, dès la fin du Plan De Désherbage, un objectif précis (dans le temps) de réduction de la quantité de produits phytosanitaires.

Depuis 2005, la réglementation a très nettement évolué et a facilité la démarche engagée par le SBV (interdiction de traiter à moins de 5 mètres d'un point d'eau, délai de rentrée après traitement, ...). Néanmoins, nous pouvons aussi affirmer que suite aux conclusions du Grenelle de l'environnement et à ses implications pour les années futures, la décision des élus, dès 2005, sera devenue la norme. En effet, dans le plan Ecophyto 2018, il est programmé une réduction de 50% des pesticides pour les usages non agricoles, une baisse du nombre de molécules à disposition des non professionnels mais aussi une obligation de mettre en place des outils de programmation et de diagnostics de l'usage des pesticides sur les espaces publics.

Les communes du bassin de la Vouge sont manifestement à la pointe de la gestion différentielle à mettre en place dans les années futures ; celles, qui l'ont déjà fait, nous démontrent qu'il est possible de le faire sans révolutionner le visage de nos villages.

QUESTIONS A ...

... M. Edouard LANIER
Technicien de rivières au SBV



Le PPRE arrive à son terme en fin d'année ; quelles ont été tes missions durant ces 4 dernières années ?

Hormis les actions communes (entretien de la ripisylve), j'ai mis en œuvre des actions qui jusqu'alors étaient le parent pauvre de la gestion des cours d'eau. Je pourrais par exemple citer le traitement des embâcles (dès qu'ils se forment), l'échange et la rencontre avec les riverains, mais aussi le suivi des stations hydrométriques utiles au déclenchement des arrêtés de limitation d'usages. Le PPRE a également permis de travailler dans le lit des rivières, afin de leur rendre un profil plus naturel ; c'est dans ce contexte que sur des sites pilotes, nous avons recréé des points de diversification des habitats (Bessey, Esbarres, Echigey, Aiserey, ...).

Quelles modalités de concertation comptes-tu proposer pour ce deuxième PPRE ?

Après un recensement exhaustif de terrain, le PPRE 2011-2015 sera rédigé suite à une large concertation (rencontres avec les délégués du SBV, avec les riverains, avec les communes, ...) qui se déroulera à compter de l'hiver 2010. Par la suite la population s'exprimera à l'occasion de l'enquête publique qui devrait se dérouler au 1^{er} semestre 2011 (?).

L'eau, quels devoirs ?

Le cycle de l'eau intègre entre autre les cours d'eau. Une rivière en bonne santé suppose un environnement protégé. En toute hypothèse si les rivières sont en mauvais état, il est nécessaire d'investir beaucoup d'argent pour distribuer l'eau de bonne qualité au robinet. Un cours d'eau est en somme un témoin, une vigie des pratiques qui l'entourent. Il faut mieux prévenir les pollutions de l'eau que de les guérir.

Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM et C et du Conseil Régional de Bourgogne

LA VIE DU SBV

A l'automne 2009, sur la Vouge entre Esbarres et Brazey en Plaine au lieu dit « le Tielley », afin de reconnecter la rivière entre le bois des Vingt Journaux et le Moulin Ganey, un site de diversification a été aménagé. Ce projet permet de recréer une alternance de courants lents et de courants plus rapides. Ceci devrait privilégier le déplacement piscicole et proposer un zone de fraie et de repli estival pour les poissons ; période où la mortalité piscicole liée à l'appauvrissement en oxygène de l'eau est la plus marquée.

15 octobre 2009

($\approx 0.3 \text{ m}^3/\text{s}$)



6 janvier 2010

($\approx 2.5 \text{ m}^3/\text{s}$)

Les pêches réalisées en 2009 sur Villebichot et Tarsul montrent que la qualité piscicole n'a pas significativement évolué depuis 2001. Sur la Varaude, une amélioration se dessine suite à l'amélioration de la qualité des eaux et des habitats. Ces résultats seront à confirmer dans les prochaines années.

A NOTER

Le bassin versant de la Vouge a été reconnu en tant que Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par un arrêté du 8 février 2010. L'Etude Volumes Prélevables (Dijon Sud et Bassin de la Vouge) a été lancée le 25 février 2010. C'est le groupement, BRL ingénierie - Hydrophis, qui est en charge de l'étude. Les conclusions sont attendues pour le second semestre 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2010

Les services de la DIREN et de la DRIRE ont fusionné au sein de la DREAL. Quant à ceux de la DDE et de la DDAF, ils se sont regroupés pour créer la DDT. Les deux nouvelles directions sont installées au : 57 rue de Mulhouse à Dijon.

Une question, un message, ... Contactez : N. BOILLIN

Tél. : 03-80-51-83-23